



# Marcot la Plagne

## Compte rendu Conseil municipal

26 juillet 2010

---



Le plan d'eau était en fête samedi 31 juillet 2010 grâce à la traditionnelle fête du plan d'eau, organisée par la Maison du Tourisme.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2010

**Présents** : M. Richard BROCHE, Maire,  
Mme Sylvie MAITRE, adjointe,  
MM. Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,  
Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale  
MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Pierre OUGIER, Yves BRIANCON, Jean-Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.  
**Excusés** : M. Joël OUGIER SIMONIN, (pouvoir à M. Marin VIVET GROS), M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE), M. Michel BORLET, conseiller Municipal

Jean luc BROCHE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 07 juin 2010. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente M. WAMIN et M. DERUAZ, respectivement responsable du bureau de La Poste d'Aime et responsable des bureaux de poste sur la Savoie, venus évoquer avec le conseil municipal, la possibilité de fermer le bureau de poste de Macot Chef Lieu et d'ouvrir en contrepartie une Agence Postale Communale ou un Point Relais.

M. WAMIN et M. DERUAZ expliquent que le bureau de poste de Macot a vu sa fréquentation baisser au fil des années. En 2007, il accueillait 27 visites par jour, actuellement les visites sont de l'ordre de 13 à 14 quotidiennes.

Pour pallier à cette perte d'activité, ils proposent deux solutions :

- l'Agence Postale Communale (en Mairie)
- le Point Relais (dans un commerce)

Ces solutions permettraient d'avoir une amplitude horaire d'ouverture plus importante.

Sylvie MAITRE demande si les prestations fournies restent les mêmes que dans un bureau de poste.

M. WAMIN précise que l'Agence Postale Communale ou le point relais proposent toutes les prestations de la Poste (affranchissement, vente de timbres, retrait des colis, des recommandés, retrait d'argent etc...) excepté les conseils financiers. Dans ce cas là, des rendez vous au domicile des personnes intéressées pourront être pris avec l'Agence d'Aime.

Monsieur le Maire demande si des aides sont possibles pour la mise en place de ces agences.

M. WAMIN répond que le conseil général propose une subvention allant de 10 000 euros à 40 000 euros et qu'un salaire sera versé au commerce accueillant le relais poste. La Poste s'occupe de la formation du futur prestataire.

Marin VIVET GROS demande si un commerce est déjà intéressé par la prestation. Pour l'instant, la Poste n'a pas pris de contact, elle attend la décision du conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie MM. WAMIN et DERUAZ pour leur présentation et indique que ce point sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

## URBANISME

### 1. BILAN DE LA CONCERTATION - ARRÊT PROJET RÉVISION PLU

Monsieur le Maire rappelle le projet de révision du PLU qui a fait l'objet de plusieurs réunions de travail depuis octobre 2009 et indique que le dossier était consultable au service urbanisme. Il a toutefois souhaité qu'une présentation soit faite, en préambule de la délibération. Il passe la parole à Monsieur Jacques VIBERT, responsable du service urbanisme.

Jacques VIBERT rappelle les motifs de la révision du PLU débutée en octobre 2009 : la réhabilitation du logement touristique, la réhabilitation et la création de logements saisonniers et permanents, le développement des actions liées au commerce, à l'artisanat, au PME et au tourisme, la réalisation d'équipements publics d'infrastructure, la préservation des zones agricoles et naturelles et l'identification des espaces remarquables et à protéger. Il présente les différentes modifications apportées secteur par secteur et les quelques observations formulées lors de la concertation.

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont des remarques ou des observations à faire sur ces modifications.

Certains conseillers municipaux s'interrogent sur le zonage de certains secteurs et estiment que les modifications ne sont pas cohérentes. Ils ne souhaitent pas voter la révision telle que présentée.

**Le conseil municipal dresse le bilan de la concertation et arrête le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme. (Votants : 18, pour : 10, Contre : 1, Sylvie MAITRE, Abstention : 7, Richard BROCHE, Ginette REBUFFET, David ALLEMOZ, Laurent BOCH, André BROCHE + pouvoir René ALLAMAND, Bernard AUBONNET).**

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 1. MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA PLAGNE ET DE MACOT CHEF LIEU

Sylvie MAITRE explique que le paiement des repas s'effectue à l'aide de tickets achetés à l'unité à l'accueil de la Mairie ou à la salle omnisports. Lorsque les parents utilisent ce service de manière régulière, la gestion administrative est particulièrement lourde. Afin d'alléger les manipulations de ticket de cantine et de limiter le coût de l'impression, il est proposé un abonnement mensuel (une fiche par mois au lieu d'une vingtaine de tickets en moyenne).

Pour les personnes qui utilisent ce service de manière ponctuelle, il sera toujours possible d'acheter des tickets à l'unité.

Sylvie MAITRE précise qu'aucune modification tarifaire ne sera appliquée pour la rentrée scolaire 2010-2011. Il est donc nécessaire de modifier le règlement intérieur des restaurants scolaires communaux pour intégrer ce nouveau mode d'inscription et de paiement.

**Le conseil municipal décide que l'abonnement mensuel sera applicable dès la rentrée scolaire 2010-2011 et approuve le nouveau règlement intérieur. (Votants : 18, pour : 18)**

## **2. MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES GARDERIES PÉRISCOLAIRES DE LA PLAGNE ET DE MACOT CHEF LIEU**

Afin d'alléger la gestion administrative des tickets des garderies périscolaires de la commune et le coût de l'impression, Sylvie MAITRE propose un abonnement sous forme de cartes de 10 unités (pour La Plagne) et de 20 unités (pour Macot). Le paiement s'effectuera toujours en Mairie ou à la salle omnisports «Pierre LEROUX» et aucune modification tarifaire ne sera appliquée pour la rentrée. Pour les personnes qui utilisent ce service de manière ponctuelle, il sera toujours possible d'acheter des tickets à l'unité. Il est donc nécessaire de modifier le règlement intérieur des garderies périscolaires communales pour intégrer ce nouveau mode d'inscription et de paiement.

**Le conseil municipal décide que l'abonnement mensuel sera applicable dès la rentrée scolaire 2010-2011 et approuve le nouveau règlement intérieur. (Votants : 18, pour : 18)**

## **3. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION DE 5 CONTRATS DE SUBVENTION**

Bernard AUBONNET rappelle au conseil municipal le dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station, en lien avec la SAEM Plagne Renov', la Société d'Aménagement de La Plagne (SAP) et les agences immobilières.

Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour 5 dossiers achevés :

M. Jean Michel VAPPEREAU - rénovation appt523 le France : aide de 1524 euros pour 7620,66 euros TTC de travaux.

M. Pierre KONAREFF - rénovation appt n°14 Kilimandjaro à Plagne Centre : aide de 2525 euros pour 12 622,65 euros TTC de travaux.

M. Jean BONNET - rénovation appt n°210 Les Aollets à Plagne Village : aide de 2587 euros pour 12 934,07 euros TTC de travaux.

M. James PATTERSON - rénovation appt n°110 Callisto à Belle Plagne : aide de 2593 euros pour 12 917,06 euros TTC de travaux.

M. Georges DESVAUX - rénovation appt n°12 Le Fitz Roy à Plagne Centre : aide de 5 000 euros pour 111 636,29 euros TTC de travaux.

Bernard AUBONNET précise que ces 5 dossiers datent de 2009 et que le protocole avec la SAP n'était pas encore approuvé. Aussi la commune prendra en charge la totalité de ces subventions et la SAP participera en 2010 au règlement de la participation des subventions précitées soit 50% des montants d'aide ci-dessus.

**Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour les 5 dossiers de rénovation achevés présentés ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)**

## **4. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT À LA COMMISSION TERRITORIALE D'INSERTION CRÉÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE**

Dans le cadre de la loi généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA), Sylvie MAITRE explique que le Conseil Général délibère chaque année sur l'adoption du programme Départemental d'Insertion qui définit la politique d'accompagnement social, professionnel et l'offre locale d'insertion.

Sur chaque territoire, la mise en place du RSA a réorganisé le dispositif d'insertion : les commissions locales d'insertion ont été remplacées par des équipes pluridisciplinaires.

Afin d'être plus présent sur le terrain, plus proche des citoyens et de garder la dynamique créée par les anciennes commissions locales d'insertion, l'assemblée départementale a souhaité créer des Commissions Territoriales D'Insertion.

Ces commissions seront composées des conseillers généraux des 4 cantons du Territoire, d'une équipe pluridisciplinaire, du secteur de l'emploi, de la formation et de l'insertion, des organismes sociaux institutionnels, des collectivités territoriales, d'entreprises ou leurs représentants, et des organismes oeuvrant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Ces instances se réuniront 3 fois par an.

Le conseil général demande ainsi la désignation d'un membre titulaire et d'un(e) suppléant(e) pour représenter la commune de Macot La Plagne au sein de la Commission Territoriale d'Insertion.

Monsieur le Maire propose de nommer :

Membre titulaire : Sylvie MAITRE

Membre suppléant: Nicolas BRIANCON MARJOLLET.

**Le conseil municipal approuve la nomination de Sylvie MAITRE comme membre titulaire et Nicolas BRIANCON MARJOLLET comme membre suppléant pour représenter la commune de Macot La Plagne au sein de la Commission Territoriale d'Insertion. (Votants : 18, pour : 18)**

## **5. DÉPLACEMENT DE L'ARRÊT BUS PLACE DE LA MAIRIE**

Suite à des plaintes de riverains, Monsieur le Maire rappelle que l'arrêt bus (situé face au groupe scolaire Albert PERRIERE) avait été déplacé devant la Mairie à titre expérimental jusqu'au 2 juillet. Il convient aujourd'hui de se positionner sur ce déplacement.

Patrice MEREL estime que l'emplacement devant la Mairie n'est pas assez sécurisé pour intégrer un arrêt bus et rappelle que la commission de travaux avait émis un avis défavorable à ce déplacement au printemps. Laurent BOCH confirme ce point car le croisement des routes à proximité lui paraît dangereux.

Il est évoqué également la suppression des places de stationnement devant la mairie si l'arrêt bus était transféré définitivement à cet emplacement.

**Le conseil municipal décide de laisser l'arrêt de bus face au groupe scolaire Albert PERRIERE et donc de prévenir les familles concernées par courrier de ce changement pour la rentrée du 02 septembre. (Votants : 18, pour : 18)**

## FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

### 1. ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'admettre en non valeur les sommes ci-après :

- 57,40 euros au budget eau et assainissement - titres relatifs à des frais de poursuites impayés (2005)

- 640 euros et 3331 euros au budget général - titres relatifs à des frais de secours impayés (2007, 2008 et 2009). Il précise que ces sommes n'ont pu être encaissées malgré toutes les poursuites et procédures engagées. Ces pertes doivent être constatées au budget communal.

**Le conseil municipal admet les sommes citées ci-dessus en non valeur. (Votants : 18, pour : 18)**

### 2. TRANSFORMATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 2ÈME CLASSE EN DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 1ÈRE CLASSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réussite de deux agents des services techniques à l'examen professionnel d'Adjointes Techniques de 1ère classe.

Il propose de transformer leurs postes d'Adjointes Techniques de 2ème classe en 1ère classe.

**Le conseil municipal approuve la transformation de postes proposée. (Votants : 18, pour : 18)**

### 3. APPROBATION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION COUP DE POUCE DE BOURG SAINT MAURICE

Sylvie MAITRE rappelle que la vocation de cette association est de venir en aide aux familles les plus démunies sur les cantons de Bourg Saint Maurice et d'Aime.

Actuellement, 70 familles bénéficient des services de cette épicerie sociale dont beaucoup de personnes âgées percevant une petite pension de retraite. Les tickets d'entrée à l'épicerie sont distribués par les assistantes sociales.

Afin d'effectuer les transferts de denrées de Chambéry à Bourg Saint Maurice dans des conditions d'hygiène imposées par la réglementation sanitaire, l'association est tenue d'utiliser un camion frigorifique. Or, l'ancienneté de leur matériel actuel (12 ans) ne leur permet plus de réaliser ces transferts dans des conditions optimum. L'achat d'un nouveau camion coûte 45 000 euros.

Les seuls fonds de l'association ne leur permettent pas de faire cette acquisition, et un appel a donc été lancé aux communes des deux cantons d'Aime et de Bourg Saint Maurice ainsi qu'aux deux communautés de communes, à la DDASS, au Conseil Régional et au Conseil Général.

Sylvie MAITRE informe que 7 265,42 euros restent disponibles sur la ligne budgétaire «subventions aux associations» et demande l'accord du conseil municipal pour aider cette association. Si l'association ne trouve pas les fonds nécessaires, elle ne pourra plus continuer son activité.

Paul BROCHE propose d'allouer 1 500 euros pour l'achat de ce camion frigorifique.

**Le conseil municipal approuve la subvention de 1 500 euros à l'association Coup de pouce pour l'achat d'un camion frigorifique. (Votants : 18, pour : 18)**

## URBANISME

### 1. RÉGULARISATION DE L'ASSIETTE DE LA RD 221

Pierre OUGIER rappelle au conseil municipal que la commune a réalisé la route d'accès à la Plagne dans les années 1960 et que son transfert au Conseil Général a été effectué. A ce jour, il importe donc de régulariser et de céder les terrains d'emprise de cette voie.

**Le conseil municipal accepte la cession à titre gratuit des parcelles nécessaires à l'emprise de la route de La Plagne au Conseil Général. (Votants : 18, pour : 18)**

### 2. ACQUISITION DE TERRAIN DE M. JEAN LOUIS BERARD À SANGOT

Richard BROCHE, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Dans le cadre de l'implantation des conteneurs semi enterrés, Pierre OUGIER indique que M. Jean Louis BERARD est d'accord pour céder une parcelle à Sangot.

**Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle section D n°565 d'une surface de 47 m<sup>2</sup> à M. Jean Louis BERARD au prix de 5000 euros. (Votants : 17, pour : 17)**

### 3. AMÉNAGEMENT DE LA GRENOUILLÈRE DE PLAGNE 1800

Robert ASTIER rappelle les divers travaux relatifs à l'aménagement de la Grenouillère à Plagne 1800. Il explique qu'une partie de ces travaux se déroule sur des propriétés privées. Il est donc nécessaire de conventionner avec les propriétaires afin de définir l'emprise de ces aménagements et d'instituer des servitudes de passage.

Robert ASTIER souhaite remercier les propriétaires qui ont accepté ces aménagements sur leurs terrains.

Aujourd'hui, il convient de passer, avec M. Raoul BUGNY, deux conventions portant constitution de servitude de passage des réseaux EF - EV - France Télécom et d'enneigement artificiel sur les parcelles Section N n°789 et 419 à Pra Conduit.

**Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions citées ci-dessus avec M. Raoul BUGNY.**

**(Votants : 18, pour : 17, Abstention : 1)**

### 4. ACCORD DE PRINCIPE À UNE CESSION DE LA SALLE HORS SAC AU SIGP POUR LA RÉALISATION D'UN CENTRE DE SECOURS

Monsieur le Maire rappelle que le centre de secours de La Plagne couvre l'ensemble des secours sur les stations d'altitude des communes de Macot La Plagne et d'Aime.

Le bâtiment abritant le Centre de Secours actuel a été construit en 1972. Avec le développement de la station et la diversification des missions de secours, le bâtiment est devenu vieillissant et exigu. Il convient donc de se tourner vers la création d'une nouvelle structure qui permettrait de répondre aux besoins actuels d'un service d'incendie et de secours.

Devant la pénurie de terrain disponible pour la réalisation d'un ensemble, la collectivité a proposé le bâtiment de la salle hors sac situé à Plagne Centre. Celui-ci correspond aux besoins exprimés par le SDIS.

En revanche, une salle hors sac devra être recréée à l'arrière du bâtiment existant. Pour la réalisation de ce projet, la salle hors sac doit être cédée au SIGP, porteur de l'opération pour les communes d'Aime et de Macot. Compte tenu de la vétusté de la caserne actuelle, André BROCHE précise qu'une solution doit être trouvée à plus ou moins long terme. Monsieur le Maire explique que la salle hors sacs est un bon compromis car le futur centre de secours doit se trouver à moins de 2,5 km d'Aime 2000 (Bâtiment classé immeuble de grande hauteur). Aucun autre terrain n'est pour le moment disponible dans ce périmètre.

Laurent BOCH demande où vont être déplacés les bureaux de la police municipale. Pour l'instant aucune décision n'a été prise, ceci est en cours de réflexion.

Monsieur le Maire indique que la gendarmerie pourrait éventuellement être transférée dans les locaux actuels du Centre de Secours.

David ALLEMOZ suggère d'installer la police municipale dans le chalet des gendarmes. Monsieur le Maire explique que ce chalet mérite des travaux importants. Le futur centre de secours pourrait être opérationnel pour Noël 2013.

**Le conseil municipal donne son accord de principe pour la cession de la salle hors sac au SIGP pour la réalisation d'un centre de secours. (Votants : 18, pour : 18)**

## 5. ACQUISITION DE TERRAIN DES CONSORTS OUGIER

Pierre OUGIER informe le conseil municipal que les propriétaires de la parcelle Section A n°3252, située le long de la route de la remise ont proposé à la commune de l'acquérir.

**Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle Section A n° 3252 d'une surface de 379 m<sup>2</sup> au Clos à 50euros/m<sup>2</sup> soit 18 950 euros aux consorts OUGIER Jean René et Fernand. (Votants : 18, pour : 18)**

## 6. FUTUR TÉLÉSIÈGE DES VERDONS SUD

Monsieur le Maire explique que la Société d'Aménagement de La Plagne et le SIGP ont saisi la commune pour que cette dernière autorise le survol de diverses parcelles lui appartenant pour le futur télésiège des Verdons Sud.

**Le conseil municipal autorise le survol des parcelles communales Section L n°794 Le bozelet, Section C n°1506 le Lavasset, Section N n°329 et 330 La Petite Forclaz. (Votants : 18, pour : 18)**

## TRAVAUX

### 1. AVENANT N°3 RELATIF AU MARCHÉ DE SERVICE DE NAVETTES URBAINES PENDANT LES SAISONS HIVERNALES ET ESTIVALES SUR LE SITE DE LA PLAGNE

Robert ASTIER rappelle que le marché relatif au service de navettes sur la station a été attribué en 2006 à l'entreprise Transport BERARD pour 5 années.

En 2007, un avenant n°1 avait pour objet une augmentation de la plage horaire journalière de la navette urbaine, en saison estivale, entre les stations d'altitude soit de 8h à 24h afin de répondre aux besoins de la clientèle touristique de La Plagne.

Afin de pérenniser ce nouveau fonctionnement pour l'été 2010, il est nécessaire de passer un avenant n°3 au marché «service de navettes urbaines pendant les saisons hivernales et estivales sur le site de la Plagne».

Le coût de cette prestation supplémentaire augmentant la plage horaire journalière de 7h30 est de 32 002,94 euros HT, portant le montant du marché initial annuel à 353 780,94 euros HT.

**Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°3 au marché «service de navettes urbaines pendant la saison estivale 2010 sur le site de La Plagne». (Votants : 18, pour : 18)**

## 2. MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT LA RÉNOVATION DES FAÇADES DU BÂTIMENT LE JOVET À PLAGNE CENTRE

Richard BROCHE, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Robert ASTIER rappelle que le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de reprise de l'isolation extérieure du bâtiment Le Jovet pour pallier à la déperdition énergétique existante.

Suite à la consultation lancée au mois de juin, la commission d'appel d'offres a attribué les lots comme suit :  
- le lot n°1 - Démolition - Bardage - Isolation à l'entreprise SARL CMB (73 La Léchère) pour un montant de 160 255,60 euros HT

- le lot n°2 - Maçonnerie à l'entreprise Construction savoyarde (73 Macot La Plagne) pour un montant de 61 250 euros HT

- le lot n°3 - Menuiseries extérieures à l'entreprise EURL Menuiserie LECOQ (73 Sééz) pour un montant de 127 423,92 euros HT.

Le montant total HT des travaux s'élève à 348 929,52 €HT soit 417 319,70 €TTC.

**Le conseil municipal approuve l'attribution des lots du marché «rénovation des façades du bâtiment Le Jovet à Plagne Centre». (Votants : 17, pour : 17)**

## 3. DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES FAÇADES DU BÂTIMENT LE JOVET

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Général de La Savoie.

A ce titre, il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de l'Association départementale.

**Le conseil municipal donne son accord pour solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour les travaux de rénovation des façades du bâtiment Le Jovet. (Votants : 18, pour 18)**

## QUESTIONS DIVERSES

### LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des marchés signés depuis le dernier conseil municipal, hors procédures spécifiques (<90 000 euros) pour lesquels il a reçu délégation.

### CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 06 septembre 2010 à 19h30 en salle du conseil.

## PROJET PARKING DE PLAGNE CENTRE

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un parking d'environ 400 places couvertes et aériennes sur Plagne Centre sur la zone derrière l'ASPTT les Mélézes (zone étendue jusqu'à la galerie de l'Eve-rest Makalu).

Afin de financer cette structure, Monsieur le Maire propose :

- soit un partenariat public/privé : la commune confie à un opérateur la mission globale de la réalisation du parking (étude, travaux, et gestion ou entretien du bien). Ensuite, La commune paye à celui-ci un loyer sous forme de redevance.

- Soit un montage classique.

Après consultation des différentes copropriétés, Monsieur le Maire indique que plusieurs propriétaires seraient intéressés pour acquérir des places.

André BROCHE précise que ce financement s'appuie sur le même principe que le parking de Belle Plagne. André BROCHE est d'accord sur le principe mais souhaite que le projet aboutisse.

Compte tenu de l'emplacement du parking au coeur de la station, Laurent BOCH suggère d'aménager un espace de vie en lieu et place du stationnement aérien. Il pourrait être prévu de garder un emplacement pour accueillir les camions lors des manifestations hivernales. Jean Marie GERMAIN est d'accord avec Laurent BOCH sur l'aménagement d'un espace de vie mais soulève l'importance de rénover également les copropriétés aux alentours.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour lancer la démarche de faisabilité technique et financière de ce projet.

## HABILLAGE CONTENEUR SEMI ENTERRÉ

Robert ASTIER souhaite que le conseil municipal se prononce sur l'importance de finir l'habillage des conteneurs semi enterrés, ou bien de réaliser des murets à l'entrée des stations.

Monsieur le Maire propose de prévoir au budget une somme qui serait répartie ainsi : 2/3 pour les murets, et 1/3 pour l'habillage des conteneurs.

Laurent BOCH suggère de finaliser un site chaque année, c'est à dire de réaliser, par station, l'habillage des conteneurs et les murets.

Le conseil municipal est d'accord avec cette suggestion et charge Robert ASTIER de définir les priorités.

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le plan d'aménagement au niveau du domaine skiable et des remontées mécaniques est en cours d'élaboration entre la SAP et le SIGP.

## POINT SUR LA GESTION DES PARKINGS

Paul BROCHE présente un rapide bilan de la gestion des parkings par la société SAGS durant l'hiver 2009/2010.

Les recettes sont inférieures de 11% à l'hiver précédent. Cette baisse est due entre autres à un dysfonctionnement de certains horodateurs et sur les consignes données à la police municipale de limiter la répression au niveau du stationnement voirie. Ce dernier point a entraîné un manque de respect du stationnement de la part de certains socio professionnels. Laurent BOCH est tout a fait conscient de ce problème, mais réitère son souhait de ne pas verbaliser systématiquement les touristes. Il déplore le manque de civisme de la part de certains commerçants et assure que la collectivité fera en sorte que la police municipale soit plus vigilante sur ce point l'hiver prochain.

Paul BROCHE demande l'avis du conseil municipal sur les tarifs à appliquer pour la saison hivernale prochaine. Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour la saison 2010/2011.

## CIMETIÈRE

Le conseil municipal rappelle aux administrés l'interdiction de déposer les déchets verts au cimetière. Certaines personnes ont pu être identifiées. A partir de ce jour, toutes les personnes responsables de ces incivilités feront l'objet d'un PV et devront s'acquitter d'une amende.

## DÉFIBRILLATEUR

Patrice MEREL rappelle que la commune a mis en place 3 défibrillateurs à la disposition des administrés : un à la mairie de macot, et deux sur les stations d'altitude.

Il informe le conseil municipal que le défibrillateur posé devant la mairie a déjà été vandalisé.

Il déplore ce manque de civisme de la part de certains administrés et souhaite rappeler que tout le monde peut un jour avoir besoin de cet appareil.

Il souhaite informer la population qu'un défibrillateur coûte environ 2 000 euros.

Monsieur le Maire ajoute qu'une vidéo surveillance a été installée devant la mairie.

## PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315010M1012	VIVET-GROS Brice	Grange en habitation	Les Charmettes

## DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDÉS

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315010M5023	BERARD Irène	Sangot	Réfection toiture
07315010M5026	SAP	Bellecôte	Réaménagement piste la Trieuse
07315010M5027	GILLET Jacques	Creux Vincent	Panneaux solaires
07315010M5028	VELAY Damien	Creux Vincent	Panneaux solaires
07315010M5021	Commune	La Lovatière	Rénovation fort Colorado
07315010M5032	VILLIEN Hubert	La Fontaine	Panneaux solaires
0731501M5033	SAP	Les Verdons	aménagement piste de ski Hara Kiri
0731501M5034	VIVET GROS Marin	Bonnegarde du Haut	Remplacement tôles par tavaillons
07315010M5037	PEYTAVIN Nadine	Le Creux Vincent	Pose panneaux photovoltaïques
07315010M5038	BERARD Yvon	Les Provagnes	pose 16 panneaux photo-voltaïques

## Arrêt sur images...

Comme chaque année, la commune de Macot La Plagne a renouvelé sa proposition de «jobs d'été» à destination des jeunes de La commune. Une fois de plus, ceux-ci ont connu un large succès. Entre le mois de juillet et le mois d'août, 8 jeunes ont été embauchés à l'Office National des forêts, 2 jeunes au service Espaces Verts et 2 jeunes au gardiennage de l'église. Monsieur le Maire et le conseil municipal remercient l'ensemble des jeunes pour le dynamisme et l'enthousiasme dont ils ont fait preuve dans les missions qui leur ont été confiées durant cet été.



L'équipe du mois de juillet de l'Office National des Forêts et leur ouvrage.



Montée cycliste Julien Lizeroux

Départ 6000 D

Départ Ultra D

Malgré le froid, la 6000 D a connu encore un franc succès cette année : 691 participants pour la 6000 D, 300 pour le trail des deux lacs et 146 pour l'Ultra trail. Ce sont 450 bénévoles qui ont oeuvré pendant 3 jours à la réussite de l'ensemble de ces courses.

Organisée par le fan club, La montée cycliste de Julien LIZEROUX (Macot - La Plagne) a rassemblé une soixantaine de personnes fans de vélo et du champion de ski. Une fois la montée réalisée, dans la bonne humeur et une ambiance festive, tous les participants et les accompagnants se sont retrouvés autour de l'apéritif et d'un bon repas à Plagne Centre.

Avant de partir en vacances, les enfants de la garderie de Macot Chef lieu, aidés de Muriel et Stéphanie, ont montré une fois de plus leur grand coeur en réalisant une banderole en l'honneur de la cyclocoeur.



# Manifestations

## FORUM DES ASSOCIATIONS ET MARCHÉS AUX PUCES

**Dimanche 05 sept. 2010**

Centre ville d'Aime - Tél EAC : 0479555714

Diverses animations - assurées par les associations du Canton

Inscriptions marchés aux puces :

Pour les vendeurs du canton : 10 euros Adulte et 5 euros

Enfant

Pour les vendeurs hors canton : 12 euros Adulte et 6 euros

Enfant

Pour les professionnels : 50 euros

Inscriptions du 16 août au 03 septembre à l'accueil de l'EAC

les lundis de 9h à 16h et les jeudis de 14h à 18h30 (aucune inscription par téléphone ou par mail)

Munissez vous d'une pièce d'identité - paiement à l'inscription

En cas de fortes pluies : Forum des associations maintenu au

gymnase, marchés aux puces reporté au 26 septembre

## MÉMORIAL GEORGES CRETIER

**Dimanche 05 sept. 2010 à partir  
de 10h00**

Terrain de boules de Macot La Plagne  
sous les tennis

le comité des fêtes organise un concours de pétanque «entre amis» en l'honneur de Georges CRETIER.

Rendez vous le 05 septembre à partir de 10h au terrain de boules de Macot La Plagne.

## CONCERT organisé par l'Association LA VENTILE

**Vendredi 10 sept. 2010 - 20h30**

Salle polyvalente de Macot La Plagne

21h00- 22h00: **R.du Roi / Mat2PO / Kibaye**

22h00 - 23h30 : **I WOKS SOUND & Guests**

23h30 - 1h00 : **DATUNE**

1h30 : fermeture de la salle

Entrée : 8 euros

## CONFÉRENCE

Comment améliorer la performance énergétique de votre logement (construction neuve ou rénovation)?

Quels sont les techniques et les matériaux à utiliser?

Comment élaborer son projet (support technique et aides) ?

L'ASDER viendra répondre à toutes ces questions le

**Vendredi 17 sept. 2010 - 20h00**

Salle polyvalente de Macot La Plagne

## SORTIE VAL D'AOSTE

**Samedi 18 sept. 2010**

organisé par l'Association Vignes de Tarentaise

départ Aime 9h - renseignements :

vignes-de-tarentaise@orange.fr ou tél : 06.86.63.34.60

# Informations

## TNT

TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE.

Dans notre région, la télévision analogique s'éteindra définitivement au second semestre 2011. Ce changement s'effectuera en deux temps : la chaîne canal + en clair sera éteinte définitivement le 22 septembre 2010 et les chaînes TF1 à M6 le 14 juin 2011.

Macot Chef lieu est déjà passé au numérique. La TNT sera déployée dès cet été sur la station de La Plagne.

Toutes les informations nécessaires sur la TNT sont disponibles sur le site [www.tousaunumérique.fr](http://www.tousaunumérique.fr) ou au numéro de téléphone suivant 0970818818.

## ARRÊT BUS COLLÈGE ET LYCÉE

Suite à l'essai de déplacement de l'arrêt de bus des Collège et Lycée réalisé du 26 avril au 02 juillet (Arrêt Chef Lieu - sens SANGOT-AIME), les conditions de sécurité et le bilan de cet essai n'ont pas été concluants. En conséquence, le Conseil Municipal a décidé de rétablir l'arrêt de bus à son emplacement initial, à savoir devant le groupe scolaire Albert PERRIERE. Le rétablissement de cet arrêt est effectif à compter de la prochaine rentrée scolaire .

## INSCRIPTION GARDERIE PÉRI-SCOLAIRE MACOT CHEF LIEU

Une permanence pour les premières inscriptions à la garderie péri-scolaire de Macot Chef Lieu aura lieu le Lundi 30 août de 9h à 12h et le Mardi 31 août 2010 de 16h à 19h dans les locaux de la garderie.

## OUVERTURE DE LA CHASSE

Du 12 septembre 2010 au 16 janvier 2011

Jours de chasse : samedi - dimanche - mercredi et jeudi

## Horaires

## BIBLIOTHÈQUE DE LA PLAGNE

**Du 30 août au 22 octobre 2010**

Mardi : **9h/12h et 14h/17h30**

## SALLE OMNISPORTS

**Du 30 août au 22 octobre 2010**

Lundi : **fermée le matin - 14h/18h**

Mardi : **9h/12h et 14h/18h00**

Mercredi : **10h/12h et 14h/18h00**

Jeudi : **10h/12h et 14h/18h00**

**Permanence Mairie : mardi 9h à 12h**

La salle sera fermée pendant les vacances de la Toussaint. Réouverture le 02 novembre avec de nouveaux horaires.

## CRÈCHE DE LA PLAGNE

**Du 04 octobre au 10 décembre 2010**

Lundi/mardi/jeudi/vendredi : **9h à 17h**

Fermeture durant le mois de septembre et pendant les vacances de Toussaint.